

# MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

## WORK HOLIDAY VISA VISA VACANCES-TRAVAIL

### PAYS PARTENAIRES



Australie



Nouvelle  
Zélande



Chili



Canada



Taiwan

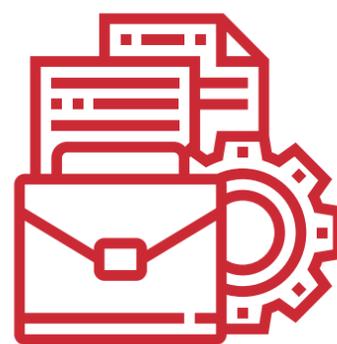


#### Coopération entre

le Ministère des Affaires étrangères et européennes,  
le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse  
et le Service national de la Jeunesse



Protocoles d'ententes  
(MoU) pour jeunes de 18-30 ans



Simplification des  
procédures administratives

### OBJECTIFS



La durée maximum  
de séjour est de 12  
mois



Possibilité de  
travailler



Voyage, échange  
et culture



Pour tout renseignement  
veuillez consulter le site du  
SNJ sur [workandtravel.lu](http://workandtravel.lu)